

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Eure



Modification du Plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Bosguérard-de-Marcouville

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

Elle émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de plan local d'urbanisme ainsi que sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) définis dans le projet de PLU en application respectivement des articles L 153-16, L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme.

Le projet de modification du PLU de la commune déléguée de Bosguérard de Marcouville porte sur des modifications réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles. Aussi, la CDPENAF est appelée à se prononcer sur celles-ci.

Lors de sa séance du 25 mars 2021, la commission a émis un **avis favorable** sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles du projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Bosguérard-de-Marcouville.

Le président de séance,

Rik Vandererven